

"Ce n'était que du cinéma" : les syndicats racontent deux ans de "concertation" sur la réforme des retraites

francetvinfo.fr/economie/greve/greve-du-5-decembre/ce-n-etait-que-du-cinema-les-syndicats-racontent-

7 janvier
2020



Interrogés par franceinfo, la plupart des syndicats estiment s'être heurtés à un "mur" lors des discussions sur la réforme des retraites, qui ont débuté au printemps 2018.

Un écran de fumée ? Le 9 décembre 2019, l'ex-haut-commissaire aux retraites Jean-Paul Delevoye dressait un bilan plutôt flatteur de deux années d'échange sur la réforme des retraites. Et se félicitait des "50 réunions" qui s'étaient tenues avec les syndicats, sans compter "130 réunions avec les différentes professions", pour élaborer le futur "système universel" à points voulu par l'exécutif.

Une satisfaction qui, aujourd'hui, tranche avec la durée d'un conflit social qui s'éternise. Mardi 7 janvier 2020, la grève contre la réforme des retraites à la SNCF est entrée dans son 33e jour, battant ainsi largement le record du conflit social de l'hiver 1986-1987, qui avait duré 28 jours. La CGT, FO, FSU, CFE-CGC et Solidaires appellent à une nouvelle grève interprofessionnelle, jeudi 9 janvier, et à une nouvelle manifestation, samedi 11 janvier. Les rencontres gouvernement-syndicats reprennent ce mardi 7 janvier. Pour un même résultat ?

"Donner le sentiment qu'il y avait concertation"

Interrogés, la plupart des syndicats disent s'être heurtés à un mur depuis le début des discussions, au printemps 2018. "*Nous avons expliqué en quoi le système à points n'était pas une bonne idée, mais en vain*", explique le secrétaire général de FO, Yves Veyrier, qui a participé à des rencontres "bilatérales" avec l'équipe Delevoye. "*Les 18 mois de 'concertation', c'était pour changer les virgules et les points*" dans le texte du projet, abonde Fabrice Michaud, secrétaire général de la CGT Transports.

"A l'arrivée, le projet Delevoye est quasiment à 100% le texte d'origine. Cette concertation, ce

n'était que du cinéma ! Il s'agissait simplement de donner le sentiment aux Français qu'il y en avait une", lance enfin le secrétaire national chargé des retraites à la CFE-CGC, Pierre Roger, qui a assisté à une "trentaine de réunions". Particulièrement remonté, le président du syndicat des cadres, François Hommeril, confirme.

La méthode de 'concertation' du gouvernement n'est rien d'autre qu'un enfumage permanent. On arrive à l'évidence d'un projet qui était figé dès le départ, avec des paramètres qui sont restés les mêmes du début à la fin. François Hommeril, président de la CFE-CGC à franceinfo

Surtout, les dirigeants de la CGC se disent interloqués par l'absence de tout chiffrage donné par le gouvernement sur le passage d'un système à l'autre. Dans le futur système, les cadres ne pourront cotiser pour leur retraite qu'à hauteur de 10 000 euros bruts mensuels, contre 27 000 euros actuellement. *"Réduire les cotisations retraites de 8 à 3 plafonds de Sécurité sociale, ça occasionne un manque à gagner de 65 milliards sur une vingtaine d'années. Comment on va les compenser ?"* interroge Pierre Roger.

Et le syndicaliste d'égrener : *"On a demandé à l'équipe Delevoye et au gouvernement comment ils allaient compenser ce trou : pas de réponse. C'était pareil pour le reste. On les interrogeait : 'Quelles avancées sur la retraite progressive ?' Pas de réponse. 'Est-ce qu'on peut discuter des critères de pénibilité ?' Pas de réponse. On nous disait : 'On verra plus tard.' Ça donnait le sentiment que les sujets étaient vus. Mais pas du tout. C'était frustrant."*

Un automne 2019 "sans résultat"

Après ce premier round "d'échanges", Jean-Paul Delevoye rend, en juillet 2019, ses 132 pages de *"préconisations"* pour un *"système universel de retraites"*. A cette date, on n'est toujours pas entré dans le dur des discussions explicitant le passage des 42 régimes existants au futur système à points. *"C'est normal que les négociations sectorielles n'aient démarré qu'à partir de juillet 2019, une fois le rapport rendu, s'agace-t-on au secrétariat d'Etat aux retraites. Jean-Paul Delevoye a toujours dit que système universel ne veut pas dire unique, mais commun avec des spécificités. Il fallait d'abord définir les grandes lignes. C'est pareil avec les chiffrages : c'est infaisable tant que tous les paramètres ne sont pas fixés."*

Des avancées ont-elles, néanmoins, eu lieu à l'automne ? Oui, *"chez les policiers, parce que nous avons décidé d'agir par de multiples moyens, qui sont allés de la grève du zèle à des mouvements d'absence importants, lâche le secrétaire général de l'Unsa-Police, Philippe Capon. A partir d'octobre, nous avons fini par obtenir des premières assurances du ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner."*

Les autres syndicalistes questionnés, eux, n'ont rien vu venir. Pour Roger Dillenseger, de l'Unsa-ferroviaire, *"il y a eu des échanges certes cordiaux avec l'équipe de Jean-Paul Delevoye sur le cas des cheminots à partir de fin octobre. Mais sans résultat."* De l'avis général, les discussions, et surtout les concessions n'ont commencé qu'après la grève "reconductible" lancée le 5 décembre contre la réforme des retraites.

Certains décrochent "la timbale"

Six jours plus tard, le Premier ministre, Edouard Philippe, lâche du lest. Le 11 décembre, il annonce que le nouveau système à points ne s'appliquera qu'à partir des personnes nées en 1975 et non en 1963, comme prévu initialement dans le rapport Delevoye. Pour les agents roulants de la RATP et de la SNCF (qui, de toute façon, n'embauche plus au statut cheminot depuis le 1er janvier), l'entrée en vigueur est renvoyée à la génération née à partir de 1985.

Parallèlement, le gouvernement fait miroiter à l'Unsa-ferroviaire (minoritaire à la SNCF) une retraite au montant plus avantageux pour les cheminots concernés par les deux systèmes de retraite. Plus discrètement, *"pilotes, hôtesses de l'air et stewards décrochent la timbale"*, selon Les Echos. Les navigants obtiennent le maintien *"d'un régime complémentaire légal obligatoire par répartition"* où ils peuvent cotiser, pour leur retraite, jusqu'à huit fois le plafond de la Sécurité sociale... Soit exactement ce que réclame en vain la CGC pour tous les salariés concernés. *"Oui, depuis le 5 décembre, le gouvernement fait beaucoup de concessions"*, constate Yves Veyrier. Mais bien tard, selon lui.

L'exécutif a attendu jusqu'au dernier moment pour se rendre compte que sa réforme ne passait pas comme une lettre à la poste. Yves Veyrier, secrétaire général de FO à franceinfo

"Les marins, les danseurs... Tout ça n'avait jamais été vu dans le détail", ajoute-t-il. De la CGT à l'Unsa, beaucoup jugent que le gouvernement parie surtout sur le pourrissement du mouvement, et sur la division syndicale. Roger Dillenseger s'en désole. *"J'ai connu, déplore-t-il, un autre niveau de dialogue social qu'aujourd'hui. Ne pas faire confiance au corps social est une erreur qui se paie. Tôt ou tard."*

"La réforme en Conseil des ministres le 22 janvier"

Qu'attendre des nouvelles rencontres qui débutent mardi entre les syndicats et le gouvernement, sommé par Emmanuel Macron de trouver un *"compromis rapide"* ? La CGC se le demande. *"Je ne sais pas de quoi on va parler. De toute façon, le champ des négociations est restreint puisque le projet sur la réforme des retraites passe en Conseil des ministres pendant la semaine du 20 janvier. Je ne vois pas comment avoir un calendrier où l'on pourra discuter des points techniques"*, observe Pierre Roger. Avant d'asséner : *"Je n'ai jamais vu ça."*

Le secrétariat d'Etat aux Retraites assure néanmoins que le projet est *"encore en cours de rédaction"*, et qu'on peut ensuite *"inclure des amendements s'il le faut"*. A la CFDT, pourtant défenseuse du système à points, le secrétaire national chargé des retraites, Frédéric Sève, semble tout aussi désabusé que ses homologues : *"Nous, la CFDT, avons trois grandes revendications afin que le système à points comprenne des droits nouveaux : une pension minimale à 100% du smic, la retraite progressive et le retour aux dix critères de pénibilité de 2017."* Aucune n'a été satisfaite pour l'instant.

Blocage sur la pénibilité

Sur la pension minimale, le gouvernement s'est contenté de mentionner comme objectif "85% du smic". Le dossier de la retraite progressive est au point mort et la porte semble étroite sur la pénibilité. *"La loi Pénicaud a éliminé les quatre critères de pénibilité qui concernent le plus de monde [manutention de charges lourdes, postures pénibles, vibrations mécaniques et risques chimiques], regrette Frédéric Sève. Et là-dessus, il y a blocage total. On devait discuter de ces sujets à l'automne, on n'a rien vu venir. C'est invraisemblable, presque pathologique."*

Il n'y a pas eu d'avancée sur ce qui pourrait donner un sens social au système à points, alors que c'était le cœur du sujet. Frédéric Sève, secrétaire national de la CFDT à franceinfo

Reste, pour le syndicat, la "ligne rouge" de l'âge pivot, fixé à 64 ans en 2027 (si la retraite est prise plus tôt qu'à 64 ans, la pension est amputée d'un malus). Dimanche, le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, a demandé sur France 2 que cet "*âge d'équilibre*" ne figure pas dans le projet de loi, et que l'exécutif "*convoque une conférence de financement des retraites*" pour "*travailler à des propositions sur l'équilibre du régime à moyen et long terme*".

En attendant de savoir si le gouvernement s'empare de cette proposition émise par la seule CFDT, la semaine sera rythmée par les grèves et les manifestations auxquelles appellent les syndicats opposés à la réforme. D'un côté de la CGC, François Hommeril dit "*n'attendre plus rien*" des négociations qui reprennent mardi, ni de "*ce gouvernement qui est parti dans une vaste manœuvre de manipulation de l'opinion. La seule motivation, c'est de faire baisser, en tendance et sur le long terme, la retraite par répartition.*"

LA NEWSLETTER ACTU Nous la préparons pour vous chaque matin
France Télévisions utilise votre adresse email afin de vous adresser des newsletters. Pour exercer vos droits, [contactez-nous](#). Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).